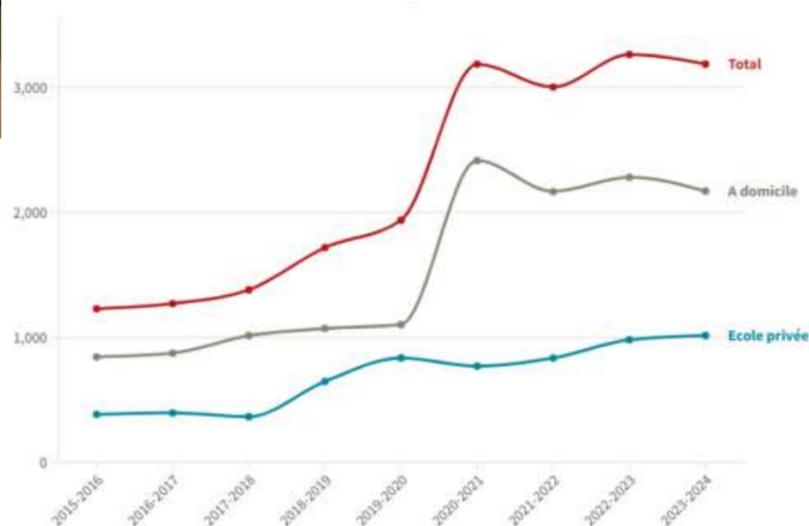


s, l'enseignement du terrain



Nombre d'élèves inscrits dans l'enseignement à domicile ou assimilé



Source: Administration de l'enseignement

Les élèves qui suivent l'enseignement « à domicile » n'ont jamais été aussi nombreux en Fédération Wallonie-Bruxelles.

© PIERRE-YVES THIENPONT.

« On s'est sentis abandonnés par le système scolaire »



L'enseignement à domicile ne fonctionne pas avec tous les enfants. De son côté, Camille est beaucoup plus apaisée. Elle ne présente plus aucun trouble du comportement, c'est le jour et la nuit

Magalie
Maman de Camille, 7 ans



L'aventure de l'école à la maison a commencé en septembre dernier pour Magalie et sa tribu. Maman de trois filles (de 9, 7 et 5 ans), elle a vu dans l'enseignement à domicile une solution de la dernière chance. Sa cadette, qui présente un trouble du spectre autistique, ne se retrouvait plus dans l'enseignement traditionnel. « Les symptômes sont très peu visibles de l'extérieur, surtout à l'école où Camille arrivait à se contrôler mais, à la maison, elle relâchait la pression avec des discours très anxieux et des comportements violents », nous dit Magalie. « L'école ne s'est pas montrée soutenante dans la mise en place d'aménagements raisonnables. On s'est sentis abandonnés par le système scolaire. »

Les parents se sont vus proposer d'inscrire Camille dans l'enseignement spécialisé. « Or elle ne présente pas de déficience intellectuelle, nous estimions qu'elle n'y avait pas sa place. » Faute de mieux, la décision est prise en septembre dernier de la retirer de l'école. « Elle était déjà en décrochage depuis avril. Tous les matins, c'était la guerre pour essayer de la

mettre à l'école. Nous étions exténués par ses crises de colère. » Magalie commence donc à lui faire la leçon, tout en continuant son travail de psychologue clinicienne à temps plein. Elle fonctionne par essai-erreur, en cherchant ce qui fonctionne le mieux. « Je ne suis pas prof, je ne sais pas comment on fait pour enseigner la structure d'une phrase à des enfants. Parfois, quand j'explique quelque chose à Camille, je vois bien que c'est un flop. » Le premier semestre, Magalie s'épuise et tombe en arrêt maladie. « Je n'étais tout simplement pas prête. J'avais l'impression qu'on allait droit dans le mur. J'ai un mari exceptionnel, il s'occupe super bien du reste, mais nous estimons qu'il est plus cohérent que ce soit toujours la même personne qui s'occupe de l'instruction. »

C'est seulement depuis quelques semaines que Magalie a trouvé une vitesse de croisière. « Aujourd'hui, on a une pièce dédiée à la classe, avec de vrais livres, un vrai bureau. J'essaye de ritualiser les journées. Globalement, je considère qu'une bonne journée de travail, c'est lorsque Camille a

travaillé deux heures avec moi. Chaque heure de cours me demande trois heures de préparation. » Pour prendre en charge la scolarité de son enfant, Magalie va prochainement passer à mi-temps. « Soyons clairs, je ne pourrai pas reprendre un temps plein avant plusieurs années. Je vais nous priver de plus de 1.000 euros chaque fois. Je me retrouve contrainte et forcée parce que le système éducatif ne nous donne pas les moyens d'adaptation nécessaires. »

Pourtant, la question de faire marche arrière ne se pose plus. A l'inverse de sa grande sœur, dyspraxique, pour qui l'enseignement à domicile n'a pas fonctionné et qui intégrera l'an prochain le spécialisé. « L'enseignement à domicile ne fonctionne pas avec tous les enfants. De son côté, Camille est beaucoup plus apaisée. Elle ne présente plus aucun trouble du comportement, c'est le jour et la nuit. Elle évolue beaucoup mieux sans contrainte sociale. Une socialisation forcée n'a aucun intérêt. Là, pour l'instant, elle joue avec ses sœurs et la voisine. » C.H.

ÉLECTIONS

Une campagne pour inciter jeunes et abstentionnistes à aller voter

Les 16-17 ans qui pourront voter pour le scrutin européen recevront une lettre des autorités fédérales destinée à les motiver à se rendre aux urnes le 9 juin. Cela, dans le cadre d'une campagne fédérale d'information plus vaste, visant aussi à lutter contre l'abstention.

MARTINE DUBUISSON

L'accord de gouvernement de la Vivaldi conclu en septembre 2020 comportait un chapitre « Renouveau démocratique » qui visait, dixit les sept partis de la coalition, à « renforcer la confiance des citoyens dans la politique en tant que force positive ». Parce que, argumentaient alors PS, MR, Ecolo, Vooruit, Open VLD, Groen et CD&V, « le fonctionnement démocratique doit être modernisé dans le sens d'une simplification et d'une ouverture à de nouvelles formes de participation ».

Trois ans et demi plus tard, certaines priorités énoncées dans ce chapitre de l'accord de gouvernement ont bien été concrétisées : les citoyens peuvent désormais mettre un sujet à l'agenda d'une commission parlementaire, s'il a fait l'objet d'une pétition soutenue ; des panels mixtes peuvent réunir à la Chambre des parlementaires et des citoyens tirés au sort pour formuler certaines recommandations au pouvoir législatif ; l'âge pour voter aux élections européennes a bien été abaissé à 16 ans ; et le régime légal visant à déclasser, après un certain temps, les documents classifiés a bien été élaboré (la Belgique était un des derniers pays à ne pas en disposer).

Mais plusieurs autres bonnes intentions démocratiques n'ont pas été engrangées sous cette législature et ne le seront pour la plupart pas avant la dissolution du Parlement. Ainsi, le registre des lobbys existant à la Chambre n'a pas été étendu au gouvernement ; la majorité n'a pu s'accorder sur un mécanisme permettant d'éviter que les formations de gouvernement ne s'éternisent ; elle n'a pas davantage trouvé de compromis sur la réforme du financement des partis (mais les discussions se poursuivent) ; et le statut des députés n'a pas non plus été totalement uniformisé entre assemblées.

« Relancer le taux de participation »

Contrairement aux engagements de départ, il n'y a pas non plus eu de conférence annuelle des bourgmestres au Parlement sur les grands enjeux sociétaux (le covid l'a, il est vrai, empêché les premières années de législature). Et pas non plus de grand processus de réflexion démocratique à la Chambre avec la société civile, des universités et des citoyens sur différents thèmes : imposer la tirette (alternance hommes-femmes) sur les listes électorales, supprimer les suppléants et l'effet dévolutif de la case de tête ou revoir le statut et le nombre des parlementaires – même si députés et sénateurs se sont penchés sur l'évaluation des réformes de l'Etat.

Par contre, une autre ambition de 2020 est en cours de réalisation, elle était libellée comme suit dans l'accord de gouvernement : « Compte tenu du nombre croissant de citoyens qui ne participent pas aux élections ou qui votent blanc, une campagne neutre mais mobilisatrice sera lancée à l'approche des prochaines élections législatives afin de relancer le taux de participation. » Cette campagne destinée

2019

En 2019, quelque 949.000 personnes ne se sont pas rendues aux urnes et 438.000 ont voté blanc ou nul.

donc au premier chef aux abstentionnistes de tout poil – rappelons qu'en 2019, quelque 949.000 personnes ne se sont pas rendues aux urnes et 438.000 ont voté blanc ou nul – est en préparation au SPF (ministère) Intérieur, en collaboration avec le cabinet.

Elle sera lancée en mai, soit un mois avant les élections du 9 juin, et se déclinera en plusieurs étapes.

Sachant que les jeunes de 16 et 17 ans pourront cette année, pour la première fois, voter au scrutin européen, une lettre sera adressée aux 271.000 mineurs potentiellement concernés. Objectif : les informer au mieux sur cette élection mais aussi les « sensibiliser au vote ». Autrement dit : les motiver à se déplacer pour déposer un bulletin valable dans l'urne.

En plus du site classique du SPF Intérieur, qui répond déjà à plusieurs questions pratiques (sur les procurations, les heures d'ouverture des bureaux de vote, les convocations...), un site internet spécifique fournira toute l'information pratique nécessaire au vote valable. Et visera également à motiver des publics cibles (jeunes, personnes âgées) à se déplacer pour remplir leur devoir électoral.

271.000

Les jeunes de 16 et 17 ans pourront pour la première fois cette année, voter au scrutin européen. Une lettre sera adressée aux 271.000 mineurs potentiellement concernés.

Une vidéo genre « cartoon »

La campagne comprendra aussi une vidéo d'animation tous publics qui expliquera, sur le mode « cartoon », comment voter, comment faire une procuration, à quoi ressemble un bulletin de vote... Elle sera diffusée via de nombreux canaux : internet (notamment les sites précités), les réseaux sociaux, YouTube – mais pas en télévision (trop cher...).

Enfin, des affiches et dépliants, toujours « informatifs et motivationnels », seront à disposition des associations partenaires de la campagne (comme Infor Jeunes, les communes, les CPAS).

Cette campagne, résume-t-on au service de presse du SPF Intérieur, vise donc à « informer mais aussi à lutter contre l'abstention et à inciter certains publics, tels les primo-votants, à aller voter. Il s'agit de montrer que voter est important pour la démocratie ». Une campagne qui sera officiellement présentée en avril et qui dispose d'un budget de 200.000 euros pour son développement et de 140.000 euros pour l'achat d'espaces média.